



Assemblée générale

Distr. générale
2 août 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 104 de l'ordre du jour provisoire*

Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

État d'avancement des préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Rapport du Secrétaire général**

Table des matières

| | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|--|--------------------|-------------|
| I. Introduction | 1-4 | 3 |
| II. État d'avancement des préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés | 5-49 | 4 |
| A. Date et lieu de la Conférence | 5 | 4 |
| B. Sessions du Comité préparatoire intergouvernemental | 6-15 | 4 |
| C. Réunions préparatoires au niveau des experts | 16-18 | 5 |
| D. Autres activités préparatoires au niveau régional | 19-22 | 5 |
| E. Groupe de haut niveau chargé d'évaluer les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés | 23 | 6 |
| F. Préparatifs au niveau national | 24-25 | 6 |
| G. Consultations avec le Gouvernement belge et l'Union européenne | 26 | 6 |
| H. Deuxième et troisième consultations interinstitutions sur la préparation de la Conférence | 27-31 | 7 |

* A/55/150.

** Le présent rapport est soumis tardivement car le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a dû attendre les conclusions de la première session du Comité préparatoire intergouvernemental pour la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue à New York du 24 au 28 juillet 2000.

| | | | |
|----|---|-------|----|
| I. | Deuxième et troisième réunions du Forum consultatif sur les préparatifs de la Conférence. | 32–37 | 8 |
| J. | Activités de plaidoyer et de promotion | 38–42 | 8 |
| K. | Réunion ministérielle spéciale des pays les moins avancés. | 43 | 9 |
| L. | Mobilisation des ressources pour le financement des préparatifs | 44 | 9 |
| M. | Participation des représentants des pays les moins avancés au Comité préparatoire intergouvernemental et à la Conférence. | 45 | 9 |
| N. | La société civile, notamment les organisations non gouvernementales et le secteur privé | 46–48 | 9 |
| O. | Intégration d'une perspective sexospécifique dans les programmes d'action nationaux des pays les moins avancés. | 49 | 10 |

I. Introduction

1. Dans sa résolution 52/187, l'Assemblée générale a décidé de convoquer la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à un niveau élevé en 2001, afin d'évaluer les résultats du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés au niveau des pays; d'examiner la mise en oeuvre des mesures internationales d'appui, notamment dans les domaines de l'aide publique au développement, de la dette, des investissements et des échanges; et d'examiner la possibilité de formuler et d'adopter, aux niveaux national et international, des politiques et mesures appropriées en vue du développement durable des pays les moins avancés et de leur intégration progressive à l'économie mondiale. En outre, l'Assemblée générale a décidé que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) serait l'organe principal chargé de préparer la Conférence.

2. Par sa résolution 53/182, l'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction et accepté l'offre généreuse de l'Union européenne d'accueillir la Conférence. Elle a également décidé de nommer le Secrétaire général de la CNUCED Secrétaire général de la Conférence, et l'a prié d'entreprendre tous les préparatifs nécessaires à la tenue de la Conférence. Par ailleurs, l'Assemblée générale a décidé de convoquer la Conférence pendant le premier semestre de 2001, pour une durée de sept jours, en un lieu et à une date à déterminer par le Secrétaire général de la Conférence en consultation avec l'Union européenne. À l'alinéa b) du paragraphe 1 de la résolution 52/187, elle a prié le Secrétaire général de la Conférence d'organiser le Comité préparatoire intergouvernemental (en deux parties) et trois réunions préparatoires au niveau des experts.

3. Dans sa résolution 54/235, l'Assemblée générale a décidé que la réunion du Comité préparatoire intergouvernemental serait organisée à New York, en deux parties durant chacune cinq jours ouvrables, l'une au troisième trimestre de 2000 et l'autre au premier trimestre de 2001. Elle a souligné l'importance des préparatifs au niveau national et pris note avec satisfaction, à ce propos, de l'initiative de l'Union européenne d'aider les pays les moins avancés dans leurs préparatifs au niveau national par l'intermédiaire de ses représentants dans ces pays; elle a invité la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et tous les autres organes et organismes com-

pétents des Nations Unies à appuyer les préparatifs au niveau national par l'intermédiaire de leurs bureaux extérieurs dans les pays les moins avancés, et demandé aux partenaires de développement de prêter leur concours à cet égard.

4. Par ailleurs, elle a invité les pays les moins avancés, en collaboration avec leurs partenaires de développement, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale, selon qu'il conviendrait, à relier les futures tables rondes et réunions des groupes consultatifs aux préparatifs de la Conférence au niveau national, en veillant à ce qu'elles apportent des contributions concrètes à cette dernière. L'Assemblée générale a prié l'Administrateur du PNUD de veiller, en sa qualité de Coordonnateur du Groupe des Nations Unies pour le développement, à ce que les coordonnateurs résidents des Nations Unies et les équipes de pays dans les pays les moins avancés participent pleinement aux préparatifs de la Conférence, en particulier au niveau national. Elle a également décidé de financer la participation de deux représentants du gouvernement de chacun des pays les moins avancés aux réunions du Comité préparatoire et à celles de la Conférence proprement dite à l'aide de fonds extra-budgétaires, et, dans l'hypothèse où ces fonds s'avèreraient insuffisants, prié le Secrétaire général d'envisager toutes les autres possibilités, y compris un prélèvement sur les soldes inutilisés du budget ordinaire pour l'exercice biennal 1996-1997, à titre exceptionnel. L'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-cinquième session une question intitulée « Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ». Par ailleurs, elle a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-cinquième session, un rapport sur l'état d'avancement des préparatifs de la troisième Conférence sur les pays les moins avancés, en tenant compte de l'examen de la question par le Conseil du commerce et du développement à sa quarante-septième session. Le présent rapport répond à cette demande. Les conclusions de la quarante-septième session du Conseil du commerce et du développement sur cette question seront présentées ultérieurement à l'Assemblée générale.

II. État d'avancement des préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

A. Date et lieu de la Conférence

5. Après consultation, le Secrétaire général de la Conférence et la Commission de l'Union européenne ont décidé que la Conférence aurait lieu dans les locaux du Parlement européen à Bruxelles, du 14 au 20 mai 2001.

B. Sessions du Comité préparatoire intergouvernemental

6. La première session du Comité préparatoire intergouvernemental s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 24 au 28 juillet 2000. Le Comité a examiné les questions de fond et d'organisation liées aux préparatifs et à la Conférence elle-même.

7. Le Comité a recommandé à la Conférence le projet d'ordre du jour provisoire (A/CONF.191/IPC/L.1) et le règlement intérieur provisoire de la Conférence (A/CONF.191/IPC/L.1, Corr.1 et 2). Il a été proposé que les membres du Bureau du Comité soient aussi représentés ensuite au Bureau de la Conférence et que les membres de droit du Bureau du Comité participent aux travaux du Bureau de la Conférence.

8. Le Comité a approuvé l'organisation et la structure de la Conférence proposées par le secrétariat et a recommandé à ce dernier de consulter le Bureau s'il devait y apporter des modifications. Le secrétariat a été prié, après consultation des États membres, de présenter dans les délais prévus au Comité préparatoire, à sa deuxième session, une proposition concernant l'organisation et le calendrier définitifs de la Conférence.

9. Au sujet des arrangements intersessions, il a été convenu que le secrétariat de la Conférence s'emploierait à établir un partenariat actif avec toutes les organisations internationales intéressées durant la phase préparatoire et la Conférence elle-même.

10. Il a été souligné que le Comité préparatoire était l'organe légitimement chargé de traiter des questions de fond, de procédure et autres de la Conférence qui nécessitaient un examen au niveau intergou-

vernemental. Par conséquent, le projet de programme d'action devait être examiné officiellement par le Comité à New York et, le cas échéant, dans un cadre informel. À cet égard, le Président, après consultation des États membres et du secrétariat de la Conférence, prendrait les dispositions nécessaires pour la tenue de sessions informelles, selon qu'il conviendrait, de façon flexible, transparente et efficace.

11. Par ailleurs, le Comité préparatoire a convenu que sur la base a) des conclusions de sa première session; b) du rapport d'évaluation du Programme d'action, préparé par le groupe de haut niveau créé par le Secrétaire général de la Conférence; c) des projets de programme d'action au niveau national soumis au Comité; d) du rapport de la réunion de haut niveau chargée de l'examen global à mi-parcours du Programme d'action, tenue en 1995; e) des rapports sur les pays les moins avancés établis en 1999 et 2000; et f) des conclusions des conférences des Nations Unies en la matière; et en coopération avec tous les organismes intéressés, le secrétariat de la Conférence rédigerait un projet de plan annoté du nouveau programme d'action tenant compte de l'ensemble des travaux réalisés jusqu'alors par les organisations internationales compétentes, en particulier le cadre de développement intégré, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les documents stratégiques de lutte contre la pauvreté. L'évaluation et le plan annoté devaient être terminés pour le 1er octobre 2000 et distribués aux États membres pour examen, accompagnés d'un bilan financier des préparatifs de la Conférence. Le plan annoté devrait être examiné à Genève par le Conseil du commerce et du développement à sa quarante-septième session (15-18 octobre 2000).

12. Après acceptation du plan annoté par le Conseil du commerce et du développement, les travaux ont commencé sous la direction du Président du Comité préparatoire chargé d'élaborer le nouveau programme d'action, en collaboration avec les organismes compétents. Le programme d'action devait être achevé fin novembre 2000 et distribué à tous les États membres.

13. Le premier examen officiel du projet de programme d'action devait avoir lieu fin janvier 2001. Les éléments intégrés à cette nouvelle mouture du projet de programme d'action seraient notamment : a) les nouveaux programmes d'action au niveau national soumis au Comité; b) les conclusions de la

réunion régionale de haut niveau qui serait organisée conjointement par le secrétariat de la Conférence et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Dhaka, en novembre 2000, et les résultats de la réunion des ministres africains des finances et de la planification qui serait organisée par la Commission économique pour l'Afrique, à Addis-Abeba en novembre 2000; et c) les conclusions de l'examen du rapport sur l'état d'avancement des préparatifs de la Conférence soumis par le Secrétaire général à l'Assemblée générale.

14. Le Président du Comité préparatoire devait organiser des réunions informelles à participation non limitée en février et mars 2001, en utilisant autant que possible les équipements modernes de télécommunication, afin de dégager un consensus sur le texte du projet. Les principaux éléments nouveaux intégrés à ce document seraient notamment : a) les versions définitives des programmes d'action au niveau national approuvés par les gouvernements et entérinés par les organes préparatoires au niveau des pays; b) les conclusions de la réunion du secteur privé prévue à Oslo du 29 au 31 janvier 2001; c) les résultats de la réunion sur les femmes qui aurait lieu durant la troisième semaine de février 2001; et d) les activités préparatoires à la Conférence menées par les ONG. Le document intégrerait également les activités de fond et de mobilisation visant à appuyer les préparatifs des manifestations interactives et des initiatives parallèles.

15. L'examen final du projet de programme d'action aux fins de recommandation du texte soumis à la Conférence serait entrepris à New York à la deuxième session du Comité préparatoire prévue durant la première semaine d'avril 2001, en application de la résolution 54/235 de l'Assemblée générale.

C. Réunions préparatoires au niveau des experts

16. Dans le cadre des préparatifs de la Conférence, l'Assemblée générale avait décidé, dans sa résolution 52/187, de convoquer trois réunions préparatoires au niveau des experts. Le secrétariat de la Conférence a donc organisé une réunion d'experts pour les pays africains anglophones les moins avancés, à Addis-Abeba du 27 au 29 mars; une réunion pour les pays les moins avancés de la région Asie-Pacifique, à Katmandou du 3 au 5 avril; et une réunion pour les pays francophones les moins avancés, à Niamey (Niger) du 18 au 20 avril

2000. Ces réunions ont été organisées par les Gouvernements de l'Éthiopie, du Népal et du Niger, en étroite coopération avec le PNUD, la CEA et la CESAP, qui ont apporté leur appui sur les questions de fond aussi bien qu'au niveau logistique.

17. Lors de ces réunions, les experts ont passé en revue les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, ainsi que les activités préparatoires et les directives nationales concernant les préparatifs des programmes d'action au niveau des pays et ont examiné les questions ci-après sur la base des documents d'information préparés par le Secrétariat : a) les difficultés liées au financement de la croissance et du développement des pays les moins avancés; b) le commerce, l'accès aux marchés et les capacités de production des pays les moins avancés; c) la bonne gouvernance, la stabilité et le développement national intégré; et d) la prestation des services sociaux. Les réunions ont également porté sur les directives préparées par le Secrétariat en vue de l'élaboration des programmes d'action au niveau des pays.

18. Les rapports de ces trois réunions préparatoires régionales ont été distribués lors de la troisième réunion de consultation interorganisations, de la troisième réunion du Forum consultatif et de la première réunion du Comité préparatoire intergouvernemental.

D. Autres activités préparatoires au niveau régional

19. La CEA organisera, à Addis-Abeba en novembre 2000, une réunion spéciale consacrée aux questions de fond de la Conférence sur les pays les moins avancés, à l'occasion d'une réunion des ministres africains des finances et de la planification.

20. En application de la résolution 54/235 de l'Assemblée générale, le secrétariat de la CESAP prévoit de tenir une conférence régionale intergouvernementale à Dhaka durant le quatrième trimestre de 2000. En vue de faire mieux comprendre les questions relatives au Programme d'action et de rallier un soutien à celui-ci, cette conférence ne réunira pas seulement des représentants des pays les moins avancés de la région, mais aussi des représentants des pays en développement, des pays développés et des organisations internationales. Étant donné que la Conférence sur les pays

les moins avancés se tiendra à Bruxelles du 14 au 20 mai 2001, la cinquième session de l'Organe spécial pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, prévue au premier trimestre 2001, examinera l'exécution du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés; déterminera les questions d'intérêt commun et les défis que ces pays devront relever; et formulera des recommandations en vue de résoudre les problèmes qui y sont liés.

21. Dans le cadre des préparatifs de fond de la conférence régionale de Dhaka, le secrétariat de la CESAP a réalisé des études sous-régionales concernant le financement du développement, les questions d'ordre social, le commerce extérieur et l'infrastructure économique des pays les moins avancés de l'Asie du Sud, de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique dans le cadre d'un projet financé par le Gouvernement des Pays-Bas. Un document de synthèse régional est réalisé actuellement.

22. L'Organisation de l'unité africaine (OUA) examinera les questions relatives à la Conférence à la quatrième session ordinaire de la Commission économique et sociale de la Communauté économique africaine.

E. Groupe de haut niveau chargé d'évaluer les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés

23. Le Secrétaire général de la Conférence a créé un groupe de haut niveau chargé d'évaluer les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action selon la perspective des pays les moins avancés et leurs partenaires de développement. Une analyse des résultats obtenus jusqu'ici mettra en évidence les principaux obstacles qui ont entravé la réalisation effective des objectifs du Programme d'action, et proposera de nouvelles stratégies pour les surmonter. Les membres du Comité se sont rendus dans plusieurs pays d'Afrique et d'Asie en vue de recueillir des informations sur la perception qu'ont du Programme d'action l'ensemble des intervenants. Des visites sont ensuite prévues dans les capitales des pays donateurs. La première réunion du groupe de haut niveau a eu lieu à Genève en juin 2000, et une réunion de suivi s'est tenue à New York en juillet 2000 pour définir plus précisément son mandat ainsi que le cadre, le contenu et l'orientation du rapport qu'il

devra rédiger. Le Président du groupe de haut niveau a tenu au courant le Comité préparatoire, à sa première session, des travaux effectués jusqu'à présent par le groupe. La prochaine réunion du groupe aura lieu à New York du 11 au 15 septembre 2000, date à laquelle il est censé avoir terminé ses travaux et en rendre compte.

F. Préparatifs au niveau national

24. Les préparatifs au niveau national jouent un rôle capital dans la préparation de la Conférence. Le Secrétaire général de la Conférence a souligné qu'il importait d'organiser minutieusement les préparatifs au niveau national avec le concours de divers organismes en vue d'élaborer des programmes d'action nationaux. À cet effet, des représentants de la Secrétaire exécutive de la Conférence se sont rendus dans différents PMA. Des comités préparatoires nationaux ont été mis en place et des spécialistes locaux ont été désignés pour leur fournir un appui technique. Trois coordonnateurs régionaux, en poste respectivement à Dacca, Dar es-Salaam et Yaoundé, ont été chargés de fournir un appui technique aux comités préparatoires nationaux et aux spécialistes locaux. Deux coordonnateurs des questions techniques, l'un pour les pays anglophones et l'autre pour les pays francophones, ont également été recrutés et affectés à Genève pour aider les coordonnateurs régionaux, les spécialistes locaux et les comités préparatoires nationaux dans leur tâche. L'Union européenne a contribué au financement des préparatifs au niveau national dans les pays les moins avancés membres du Groupe ACP.

25. L'évaluation de l'état d'avancement des préparatifs au niveau national est effectuée par des missions de suivi et par les coordonnateurs susmentionnés. Dans beaucoup de pays, il sera difficile d'assurer la continuité des actions entreprises sans le concours du Secrétariat de l'Office des Nations Unies à Genève en ce qui concerne l'appui technique et le suivi. Aux fins de suivi efficace et permanent des préparatifs au niveau national, la Secrétaire exécutive de la Conférence a sollicité le concours du secrétariat de la CNUCED.

G. Consultations avec le Gouvernement belge et l'Union européenne

26. Le Secrétaire général de la Conférence et la Secrétaire exécutive ont séjourné à Bruxelles les 3 et 4 mai 2000 pour examiner les aspects techniques et organisationnels de la Conférence. Ils se sont entretenus avec le Président de la Commission européenne et le Secrétaire d'État belge à la coopération pour le développement. Cette visite avait pour but d'examiner un certain nombre de questions énumérées plus loin et d'échanger des points de vue sur les aspects politiques et stratégiques de la Conférence, à savoir le rôle du Gouvernement belge dans le cadre des préparatifs; le Forum des ONG; le rôle que pourraient jouer les parlementaires lors des préparatifs et durant la Conférence; et les préparatifs au niveau de la société civile.

H. Deuxième et troisième consultations interinstitutions sur la préparation de la Conférence

27. La deuxième réunion interinstitutions consacrée à la Conférence s'est tenue à Genève le 10 avril 2000. Les consultations ont permis d'examiner l'état d'avancement des préparatifs et d'échanger des vues sur la base d'une note établie par le secrétariat de la Conférence, sur la nature et la portée de la contribution des différents organismes aux préparatifs.

28. Un certain nombre de problèmes ont été soulevés lors des consultations, notamment les délais trop courts impartis pour la préparation des programmes d'action nationaux; les difficultés qu'il y avait à élargir la participation aux préparatifs au niveau national; et la nécessité de coordonner les préparatifs au niveau national avec les autres initiatives, en particulier avec les programmes d'action nationaux et les plans annuels ou quinquennaux en cours.

29. En ce qui concerne la contribution des différentes institutions aux préparatifs, la note du Secrétariat suggère quatre axes d'intervention principaux aux niveaux national, régional et mondial. Ces quatre domaines thématiques et/ou sectoriels portent sur a) la gouvernance, la paix et la stabilité sociale; b) le problème du financement de la croissance et du développement dans les pays les moins avancés; c) la lutte contre la marginalisation et le renforcement des capacités productives des pays les moins avancés grâce au commerce et aux

investissements; et d) l'amélioration de l'exécution des programmes par le biais d'un mécanisme de coordination entre le Programme d'action mondial et les programmes d'action nationaux : tables rondes au niveau national ou régional et choix des expériences réussies ou des meilleures pratiques. Il a été décidé que les organismes établiront, en consultation avec le secrétariat de la Conférence, une liste de leurs centres d'intérêt respectifs et feront des propositions sur les contributions et apports se rapportant aux domaines thématiques ou sectoriels proposés par le secrétariat de la Conférence.

30. Les représentants des différentes organisations et institutions ont exprimé leur soutien aux préparatifs et à la Conférence. Les représentants des institutions ayant des bureaux dans les pays les moins avancés ont indiqué que ceux-ci avaient été priés d'apporter leur concours aux préparatifs au niveau national. Ils ont également énuméré les activités que mènent leurs institutions respectives en faveur des pays les moins avancés.

31. La troisième consultation interinstitutions s'est tenue le 20 juillet 2000 à New York (voir A/CONF.191/IPC/15). Elle a donné lieu à un échange de vues sur les progrès accomplis dans le cadre des préparatifs de la Conférence, les questions dont est saisi le Comité préparatoire intergouvernemental et la préparation des programmes nationaux. Les participants ont également pris connaissance des rapports des organisations et des organismes sur leur contribution aux préparatifs et à la Conférence proprement dite. Plusieurs organisations et institutions ont fait le bilan de leurs activités en faveur des pays les moins avancés et de leur participation aux préparatifs. À titre d'exemple, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) s'est déclarée prête à organiser un débat interactif durant la Conférence sur le thème de la sécurité alimentaire, du développement rural et de la gestion durable des ressources naturelles. Le Programme commun des Nations Unies sur le virus d'immunodéficience humaine et le syndrome d'immunodéficience acquise (ONUSIDA) a mentionné dans son rapport l'organisation d'une manifestation parallèle consacrée au virus d'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida). L'Union internationale des télécommunications (UIT) envisage la possibilité d'organiser conjointement la manifestation parallèle consacrée au commerce électronique tandis que le Fonds des Nations Unies pour la population

(FNUAP) participera à l'organisation du débat interactif sur la fourniture des services sociaux ainsi que des autres manifestations parallèles. Le FNUAP assumant la présidence de l'Équipe spéciale sur les services sociaux de base pour tous, il jouera un rôle majeur dans l'organisation et la coordination du débat interactif sur les services sociaux.

I. Deuxième et troisième réunions du Forum consultatif sur les préparatifs de la Conférence

32. La deuxième réunion du Forum consultatif a été consacrée essentiellement à l'examen des questions liées à l'évaluation de l'état d'avancement des préparatifs de la Conférence, ainsi qu'aux questions techniques et d'organisation et aux consultations entre le secrétariat de la Conférence et les membres du Forum sur la mobilisation des ressources pour le financement des préparatifs.

33. De l'avis général, le succès de la Conférence est la valeur des résultats attendus à Bruxelles dépendent de la qualité des activités préparatoires au niveau national, qui doivent faire l'objet d'une large participation, et de celle des programmes d'action nationaux. On a souligné à cet égard la nécessité d'axer le processus sur la sensibilisation des pays donateurs pour obtenir leur soutien, ce qui permettra à leurs représentants de prendre de nouveaux engagements. En outre, la Conférence devrait servir de cadre pour l'action de nouvelles concessions en faveur des pays les moins avancés. À cet effet, on a également souligné la nécessité de mener un travail intensif de sensibilisation dans les pays donateurs avant la Conférence.

34. Lors de ses deux réunions, le Forum a mis l'accent sur l'urgente nécessité de disposer de ressources suffisantes pour financer les préparatifs. Un appel a été adressé en ce sens aux donateurs qui n'ont pas encore versé de contributions à cette fin.

35. La troisième réunion du Forum consultatif, qui s'est tenue le 21 juillet 2000 à New York (voir A/CONF.191/IPC/14), a permis de procéder à un échange de vues sur l'état d'avancement des préparatifs aux niveaux national, régional et mondial ainsi que sur la structure et le déroulement de la Conférence.

36. Un certain nombre de questions ont été soulevées à cette occasion, notamment l'établissement

éventuel d'un lien direct entre les programmes d'action nationaux et le programme d'action mondial, ce qui permettrait d'évaluer le degré d'implication des pays; la nature des résultats attendus des tables rondes régionales; la prise de conscience des pays les moins avancés du fait qu'à Bruxelles ils auront à exposer leurs expériences respectives et les problèmes rencontrés dans le cadre du programme d'action précédent en fonction desquels les donateurs devraient proposer un minimum de mesures; l'importance d'une analyse approfondie des raisons pour lesquelles le programme d'action précédent n'a pas eu les résultats escomptés, en faisant ressortir les responsabilités respectives des pays les moins avancés et des donateurs quant à l'absence de mesures concrètes; l'importance de l'établissement de liens entre la Conférence et les futures réunions, notamment le Sommet du Millénaire et la réunion sur le financement du développement; ainsi que la nécessité de mettre en évidence l'exemple des pays les moins avancés qui progressent sur la voie d'un éventuel reclassement.

37. Étant donné que les préparatifs au niveau intergouvernemental avaient débuté lors de la tenue de la première session du Comité préparatoire intergouvernemental, les consultations entre les participants devront se poursuivre durant la période intersessions dans le cadre de mécanismes que le Comité mettra en place pour remplacer le Forum consultatif.

J. Activités de plaidoyer et de promotion

38. En étroite coopération avec le Département de l'information, le secrétariat de la Conférence a mis au point une stratégie de communication visant à :

a) Multiplier les actions de sensibilisation, mobiliser les collectivités et susciter la confiance dans les pays les moins avancés;

b) Sensibiliser davantage l'opinion publique, mettre l'accent sur les questions de fond et accroître l'appui politique et financier.

39. Le Secrétaire général de la Conférence a demandé à l'Administration postale des Nations Unies d'émettre un timbre spécial commémorant la Conférence ainsi que des dépliants philatéliques pour faciliter en particulier les activités de plaidoyer et de promotion des organisations non gouvernementales.

40. Une brochure contenant des informations succinctes sur les pays les moins avancés, les préparatifs et les objectifs de la Conférence a été publiée.

41. Le secrétariat de la Conférence a participé au Forum Genève 2000 qui s'est tenu du 26 au 30 juin 2000 à l'occasion de l'examen quinquennal du Sommet mondial pour le développement social dans le cadre d'un séminaire d'une journée consacré à diverses questions se rapportant à la Conférence et comportant une exposition sur les pays les moins avancés. Le secrétariat de la Conférence a également monté une exposition au Pavillon de l'ONU à l'Expo 2000 qui a eu lieu à Hanovre et distribué à cette occasion une documentation concernant les pays les moins avancés. Une manifestation spéciale consacrée à ces pays sera organisée au début de septembre 2000.

42. Le secrétariat a également choisi, en consultation avec le Département de l'information, l'emblème de la Conférence.

K. Réunion ministérielle spéciale des pays les moins avancés

43. Une réunion ministérielle spéciale des pays les moins avancés, présidée par le Ministre des affaires étrangères du Bangladesh, s'est tenue le 14 avril 2000 à La Havane à l'occasion du Sommet du Sud du Groupe des 77. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED et le Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, ont pris la parole à cette occasion. Les ministres ont examiné l'état d'avancement des préparatifs de la Conférence aux niveaux national et mondial et ont adopté un communiqué dans lequel ils ont réaffirmé leur engagement à garantir le succès et l'efficacité des préparatifs au niveau national, lesquels serviront de base pour l'élaboration et l'adoption d'un programme d'action mondial concret, orienté sur l'action et quantifiable. Ils ont recommandé la tenue d'une réunion au niveau ministériel avant la Conférence en vue de procéder à un échange de vues et de coordonner la position de leurs pays respectifs sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence. Les ministres ont sollicité le concours du Secrétaire général de la Conférence touchant l'organisation de cette réunion et les questions de fond.

L. Mobilisation des ressources pour le financement des préparatifs

44. L'Union européenne s'est engagée à octroyer 80 000 euros à chaque pays pour financer les préparatifs au niveau national. D'autres donateurs ont également annoncé des contributions. Il s'agit de la Belgique (250 000 dollars), de la Finlande (2 millions de markkaa), de la France (100 000 dollars), du Saint-Siège (6 000 dollars), de l'Italie (200 000 dollars) des Pays-Bas (900 000 dollars), de la Norvège (1 million de dollars), de l'Espagne (100 000 dollars) et de la Suède (500 000 dollars). Une société privée, A and P Partners, ayant son siège à Zurich, a, pour sa part, annoncé une contribution de 100 000 dollars. Les annonces de contributions enregistrées jusqu'à présent s'élèvent à environ un tiers du budget total des activités préparatoires de la Conférence. On a donc prié les autres donateurs de verser des contributions dès que possible.

M. Participation des représentants des pays les moins avancés au Comité préparatoire intergouvernemental et à la Conférence

45. À la reprise de sa cinquante-quatrième session, l'Assemblée générale s'est félicitée du fait que les contributions volontaires pour le financement des activités relatives à la première session du Comité préparatoire intergouvernemental aient été annoncées. L'Assemblée a décidé que, à titre de mesure de précaution, si des ressources extrabudgétaires d'un montant suffisant n'étaient pas immédiatement disponibles pour financer la première session du Comité préparatoire, les ressources nécessaires seraient prélevées à titre provisoire sur le fonds de réserve, étant bien entendu que celui-ci serait reconstitué dès que les ressources en question deviendraient disponibles. Elle a décidé également de revenir sur la question du financement de la deuxième session du Comité préparatoire et de la Conférence elle-même à sa cinquante-cinquième session.

N. La société civile, notamment les organisations non gouvernementales et le secteur privé

46. Le Comité de liaison des ONG pour le développement auprès de l'Union européenne servira de centre de liaison et dirigera les activités des ONG lors de la Conférence. Un groupe directeur d'ONG, composé de réseaux d'ONG européennes et d'un groupe d'ONG belges, met la dernière main à l'organisation des différents aspects de la participation des ONG à la Conférence. Un forum et une foire des ONG seront également organisés en marge de la Conférence. Parallèlement à la première session du Comité préparatoire intergouvernemental, tenue du 24 au 28 juillet 2000 à New York, une réunion préparatoire des ONG a étudié les questions de fond devant être inscrites à l'ordre du jour du forum envisagé.

47. On s'emploie actuellement à s'assurer la participation des ONG (ainsi que du secteur privé et des universités) aux travaux des comités préparatoires nationaux créés dans chaque pays. Des missions de suivi dirigées par deux coordonnateurs régionaux de la société civile (l'un pour les pays francophones et l'autre pour les pays anglophones) sont actuellement en cours.

48. La Chambre de commerce internationale a proposé d'informer les milieux d'affaires de la tenue de la Conférence sur les pays les moins avancés à l'occasion de sa prochaine conférence, qui doit se tenir au Nigéria en 2000.

O. Intégration d'une perspective sexospécifique dans les programmes d'action nationaux des pays les moins avancés

49. Des préparatifs sont en cours pour la tenue d'une réunion avec des partenaires multilatéraux et bilatéraux sur la nécessité d'intégrer une perspective sexospécifique dans les programmes d'action nationaux des pays les moins avancés. La réunion fera le bilan des expériences des différents pays dans ce domaine et examinera à la fois les succès obtenus et les obstacles. Une série de recommandations en matière de renforcement des capacités devrait être formulée et intégrée dans le programme d'action mondial.